

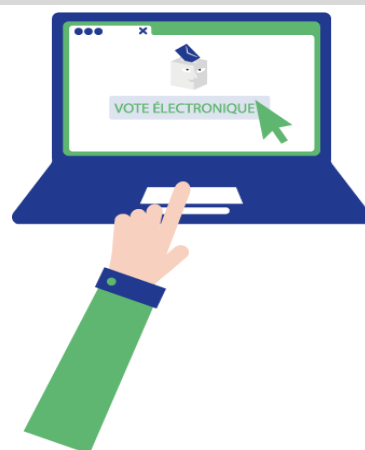
Réunion technique d'approfondissement sur les Elections professionnelles

Le 7 octobre 2021 s'est tenu sous la direction de M Stéphane Courtin, chef du bureau RH-1, une réunion technique d'approfondissement relative aux élections professionnelles de décembre 2022.

L'ensemble des syndicats était présent.

L'ordre du jour portait sur :

- bilan de l'organisation des élections professionnelles 2018
- authentification des électeurs
- questions diverses : réflexion sur la cartographie des BVEC



M Courtin précise, en préambule, que la bonne organisation des élections professionnelles est un enjeu essentiel pour la DGFIP. Plusieurs réunions sont d'ores et déjà prévues pour décliner au niveau de la DGFIP, les directives ministérielles.

1) Le bilan de l'organisation des élections professionnelles 2018.

M Courtin relève le niveau élevé de participation des agents en 2018 (74,48%) ; ce haut niveau doit être préservé pour les prochaines élections. Il note la fluidité du système informatique Orchidée.

Les directions locales ont pu fiabiliser les listes électorales et procéder aux vérifications des listes de candidats. La dématérialisation du processus électoral a allégé significativement le travail des directions.

L'ensemble des organisations syndicales reconnaissent un taux de participation, en effet élevé, malgré la nouveauté du vote électronique. Elles soulignent la nécessité d'améliorer à minima le taux de participation.

A cet égard la CGC demande qu'en amont du vote, des communications didactiques et pédagogiques soient réalisées auprès des agents en suivant un rétroplanning. L'idée est d'éviter, entre autres, que des agents ne quittent le processus de vote par méconnaissance technique.

La CGC ainsi que les autres OS ont soulevé le problème du pastillage des voix pour les remontées sur le CTM. (dans le cahier des charges de Docapost, le pastillage n'était pas prévu).

L'administration reconnaît les difficultés rencontrées en la matière en 2018. Des propositions de

pastillage sont prévues pour 2022 et des tests seront effectués à blanc.

M Courtin souligne par ailleurs que la pédagogie et l'information seront essentielles pour accompagner les agents, afin de maintenir un bon taux de participation et comprendre ceux qui ont abandonné en cours de route, le processus de vote électronique.

2) L'authentification des électeurs.

La CNIL a imposé une modification de l'ancien process d'authentification des électeurs (NIR et courriel) afin d'éviter les fraudes et les usurpations d'identité.

Le nouveau système repose sur l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (l'ENSAP). 97 % des comptes ENSAP sont activés au niveau du MEF (chiffre non connu à la DGFIP).

Ainsi une carte électeur sera mise à disposition de l'agent sur le site ENSAP. L'agent recevra un mel sur sa boîte professionnelle pour l'inviter à récupérer sa carte électeur. Un mot de passe temporaire lui sera donné pour se faire. Sur sa carte d'électeur seront indiqués les scrutins auxquels il participe ainsi que son identifiant. Des étapes seront à suivre jusqu'au vote effectif.

Des scénarios alternatifs sont prévus pour les agents qui n'ont pas accès à l'ENSAP ou n'ont pas de mels professionnels etc (type Berkanis). Dès lors les informations seront remises par enveloppe en main propre et des procédures particulières seront prévues cf (doc).

La CGC a appelé l'attention de l'administration sur la complexité du dispositif. Une information précise et anticipée devra être mis en place.

De même, la vigilance devra être absolue pour qu'aucun agent ne soit oublié. Elle a précisé que la paye des agents de Saint-Pierre et Miquelon ne passaient pas par l'ENSAP et que ces agents pouvaient ne pas connaître ou pratiquer ce portail.

Enfin des rappels systématiques devront être effectués (mels etc) pour que les agents sachent où ils en sont sur les étapes de leur vote.

La direction affirme qu'elle sera vigilante sur la communication. Elle précise que l'ENSAP est un système robuste et fréquemment utilisé. Le Secrétariat Général créera à terme un porte document dans lequel se trouvera la carte d'électeur et des informations.

Un rétroplanning pour les relances des agents sera mis en place. Un test à blanc sera réalisé auprès de 700 agents de la DGFIP en mars 2022.

3) Point divers: réflexion sur la cartographie des BVEC (bureau de vote électronique centralisé)

La CGC a insisté sur le fait que les agents devaient pouvoir, dans chaque Direction, établir le PV et le signer. Il s'agit d'un cérémonial et d'un moment de convivialité très importants consacrant l'implication de tous. Cela doit être préservé.

La Direction a entendu, dit-elle le message. Dans son esprit il ne s'agit pas d'enlever ce cérémonial mais d'alléger les agrégats des votes, des différentes clés par une remontée automatique.

Des fiches seront établies pour décrire ce que l'administration envisage de mettre en place.

A noter sur vos tablettes

Du 1 au 8 décembre 2022

VOTEZ CFE-CGC

